

20^{ème} Congrès Mondial sur la Sécurité et la Santé au travail 2014 Une édition tournée vers la culture de la prévention

Sharing a Vision
for Sustainable
Prevention

"Tout accident du travail ou maladie professionnelle est évitable". Ainsi peut se résumer l'idée directrice du 20^{ème} Congrès mondial sur la Sécurité et la Santé au travail, qui promeut un changement de paradigme dans les différentes organisations, avec l'établissement progressif mais certain d'une culture de la prévention.



XX World Congress on Safety and Health at Work 2014

Tenu à Francfort du 24 au 27 août 2014, le 20^{ème} Congrès Mondial sur la Sécurité et la Santé au travail a rassemblé les préventeurs du monde entier (l'INRS en France, The Social Accident Insurance en Allemagne, l'Occupational Safety and Health Agency de Corée, l'Occupational Safety and Health Council d'Hong Kong...) autour d'un programme conçu et réparti sur trois grandes thématiques : la culture de la prévention, les défis de la Santé au travail et la diversité du monde du travail.

Basculer d'une culture de la réparation à une culture de la prévention, faire de l'entreprise un vecteur de cette culture et rendre le salarié acteur de l'évaluation des risques et de la Santé et la sécurité au travail, tels étaient les axes développés au sein des différentes sessions scientifiques et du Forum Global de Prévention animés tout au long du congrès.

Comment établir une culture de la prévention ? Comment mesurer son intégration à la culture globale de la Santé au travail ? Parmi les différentes interventions (disponibles en ligne) on notera par exemple "Mesurer la culture de la

prévention", où le Conseil de la Santé et de la Sécurité au travail de Hong Kong expose ses trois indices de mesure de la culture de la prévention (prise de conscience, attitude, connaissance), évalués à l'échelle de l'individu au travail, comme de l'entreprise et de la communauté.

Au cours du même symposium, Stéphane Vaxelaire, de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), revient sur d'autres vecteurs de prise de conscience et de connaissance des risques, et notamment sur le concours vidéo de l'INRS, destiné aux classes des lycées professionnels et qui sensibilise les élèves de ces derniers aux risques auxquels ils sont exposés, à leurs débuts, dans le monde professionnel. En effet, en France, si les moins de 25 ans représentent 11 % des salariés, ils représentent également 20 % des accidents du travail.

Les jeunes travailleurs sont, de manière générale, identifiés comme plus exposés, l'expérience étant un facteur de réduction des risques professionnels. Les différents intervenants

démontrent alors le besoin d'une intégration du message de prévention dans le "système éducatif" du travail : les leaders et salariés plus expérimentés doivent transmettre leurs connaissances des risques. Cette passation de l'expérience aux jeunes "générations" de travailleurs peut s'accompagner d'un effort de promotion de la Santé, ce par le management de l'entreprise, et au-delà, d'une sensibilisation par les institutions.

En effet, la culture de la prévention ne saurait naître du jour au lendemain, mais se développe lentement, sur la base d'un effort et d'une promotion continue de la notion de prévention : elle doit donc s'intégrer dans la culture de l'entreprise, mais, à terme, doit être un élément de culture à l'échelle d'un pays, et cet objectif ne peut être atteint que par le concours des institutions rattachées à la Santé et au travail.

Les actes et les résumés vidéo de l'ensemble des sessions techniques (en anglais) sont désormais en consultation libre sur le site du congrès (www.safety2014germany.com). ■

Crédit photo : www.safety2014germany.com

Risques psychosociaux

Une potentielle proposition de loi pour la reconnaissance du burn-out comme maladie professionnelle

En juillet dernier, la sénatrice PS Patricia Bordas (Corrèze) faisait adopter au Sénat une proposition de résolution visant à "mieux protéger la santé des travailleurs et [à] lutter contre les risques psychosociaux".

Le texte propose ainsi que les affections d'ordre psychosocial (dépression, épuisement) d'origine professionnelle soient reconnues comme maladies professionnelles et, par voie de consé-

quence, prises en charges par la branche AT-MP de la Caisse nationale d'assurance maladie, branche financée majoritairement par les employeurs.

La sénatrice propose, de plus, d'étendre aux petites entreprises le dispositif des bilans sociaux annuels actuellement menés dans les structures de plus de 300 salariés, et de les voir déboucher sur des "rapports annuels de performance sociale".

Fort de succès rencontré par cette proposition de résolution (signée par plus de 40 sénateurs), la Sénatrice souhaite désormais faire voter une proposition de loi reprenant ces termes d'ici à la fin de l'année 2014.

Le texte de la proposition de résolution est à retrouver dans les compléments de lecture des Informations Mensuelles de ce mois, sur le site du Cisme. ■